



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-et-un juillet, s'est réuni à la Salle polyvalente F. CHENEVAL-PALLUD sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents** : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoint** au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GAVARD-PERRET Alexandre, GERNAIS Benjamin, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés** : Pouvoir de DEVESA Marie à POCHAT-BARON Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de LAVERRIERE Magali à PELLET Sébastien ; PAGNOD Pascale à VIGNY Gérald ; de PILLET Isabelle à MACHERAT Martial ;

**Absents excusés** : CENCI Antoine, ROCHAT Virgile

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Monique MOENNE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 20
Représentés : 5
Votants : 25
Absents : 2

*Délibération n° D2022\_075 – FINANCES*

**Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement de la bibliothèque**

L'équipe de la bibliothèque constate un manque d'espace de rangement pour les collections, notamment pour les BD et mangas adultes, dont la demande augmente.

Elle a donc étudié la possibilité d'un réaménagement, avec l'acquisition de mobilier supplémentaire.

Le devis établi pour l'acquisition de ce mobilier supplémentaire s'élève à 11.512,82 € HT

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** l'acquisition du matériel proposé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention
- **SOLLICITE** l'aide maximale du Conseil départemental pour ce dossier de demande de subvention.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement le reste du montant de l'investissement

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,  
Pascal POCHAT-BARON



La secrétaire de séance  
Monique MOENNE

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 07/08/2022

Publication en ligne le 07/08/2022

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale GRANDGIRARD

